

Edition du "REVEIL DU NORD"

186 bis, rue de Paris, LILLE

Bureaux à PARIS, 43, boul. Haussmann (9<sup>e</sup>)

La plus forte vente de la région

Directeur : Eug. GUILLAUME

ROUBAIX 7000-851 45, Rue de la Gace, 45 TOURCOING 7000-851 2, Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

VOILA DE L'ARGENT POUR LES SINISTRÉS

Ils le toucheront quinze jours après présentation de leurs mémoires

Nous avons reçu une lettre d'un groupe de sinistrés étonnant de n'avoir pas encore vu fin mars ou début d'avril le règlement de leurs mémoires...

De l'enquête que nous avons faite à la Préfecture, il résulte que le produit de l'emprunt avait été versé à la Trésorerie générale du département et attendu, pour être distribué entre les sinistrés...

Les sinistrés peuvent donc présenter leurs mémoires au groupement — qui possède maintenant les fonds. Ces mémoires seront vérifiés et une quinzaine de jours après le dépôt, les sinistrés toucheront.

CE JOUR, A LA CHAMBRE : L'INDEMNITÉ PARLEMENTAIRE

La Commission de comptabilité réunie hier après-midi, à la Chambre, a décidé de maintenir l'ordre du jour de mardi, la discussion du rapport de M. Rogard sur l'augmentation de l'indemnité parlementaire...

LA TAXE « A LA TÊTE » DANS LES RESTAURANTS

On sait, dernièrement, la question suivante : La taxe de 25 centimes par 20 francs dont sont frappées les additions de restaurant dépassant 20 francs doit-elle être payée à l'addition ou à la tête ?

A la tête, a répondu le ministre des finances à la question écrite d'un député. Voilà donc rétrospectivement la petite controverse qui mettait quelquefois aux prises les traiteurs et leur clientèle.

Un important Meeting des Fonctionnaires à Arras

À la suite d'un meeting tenu à Arras par la Fédération des syndicats de fonctionnaires, un ordre du jour a été voté réclamant notamment que l'échelle mobile soit adoptée sans retard au lieu et place de l'allocation d'attente, ainsi que la poursuite des réajustements, la répartition des charges fiscales...

Une Union des Sociétés lyriques et dramatiques du Nord de la France

Dans un congrès tenu à Amiens par les délégués des Sociétés d'Arras, de Calais, de Lille, de Landry, de Charleville et d'Amiens, l'Union des Sociétés lyriques et dramatiques du Nord de la France a été fondée. Le Comité est présidé par M. Wasson, d'Amiens, qui a accepté de ce groupement qui sera rattaché à la Fédération des Théâtres d'amateurs que préside M. Claude Rolland.

LE CHORAL DU NORD A PARIS

Le « Choral du Nord » à Paris, va participer le 13 juin prochain au Grand Concours de Musique de Choisy-le-Roi, en division supérieure.

200 OUVRIERS EN GREVE DANS UNE USINE DE RACHES

La Compagnie Générale de Construction de Fourmes, spécialement organisée pour la fabrication des produits réfractaires à l'usage des industries du feu, possède près de la gare de Raches, une usine qui occupe 200 ouvriers.

Les ouvriers réclamaient une augmentation de 10 % pour les salaires aux pièces et de 0,75 à l'heure, pour les salaires fixes.

Voici à titre d'information, les taux des salaires actuels accordés aux ouvriers de l'usine.

50 % du personnel touchent un salaire qui dépasse 3 fr. à l'heure ; 1 % de 2,50 à 3 francs ; 21 % de 2 fr. à 2,50 ; 4 % de 2,10 à 2,25 ; 12 % de 2 fr. ; enfin les apprentis touchent moins de deux francs.

A COUDEKERQUE-BRANCHE, UNE JEUNE FILLE S'EST ASPHYXIEE, POUR NE PLUS RETOURNER EN CLASSE

Désolée d'avoir encore, à l'âge de 16 ans, à retourner en classe, une jeune fille, Mlle Marcelle B., s'est donnée la mort.

Habitant rue des Forts, à Coudekerque-Branche avec son beau-père et sa tante, l'enfant, qui était déjà neurasthénique, avait été vivement contrariée ces jours derniers, de devoir retourner à l'école Sévigné, où elle était pensionnaire. Elle en était d'autant plus fâchée, qu'elle assurait que sa maîtresse l'avait prise en grippe. Opinion exagérée sans aucun doute.

Hier matin, à 10 heures 30, sa tante ne l'ayant pas encore aperçue, monta dans sa chambre. Elle y trouva sa nièce reposant, inanimée, dans un fauteuil. Un robinet de gaz avait été ouvert.

Le docteur Hocquet fut appelé, mais il ne put que constater le décès.

Dans la commune, cette mort tragique a causé la plus vive émotion.

Les funérailles de Mlle Marcelle B., auront lieu à Cappellebronnck.

EN DEUXIEME PAGE. — La Chambre de Commerce de Dunkerque. EN QUATRIEME PAGE. — Le « Réveil Agricole ».

Hier s'est ouvert le Conseil de la S. D. N.

MM. Briand et Chamberlain assistent aux séances

M. Aristide Briand est arrivé à Genève, hier, à 8 heures du matin.

À 11 heures, le Conseil de la S. D. N. s'est réuni au siège de la Société des Nations, sous la présidence de M. Guani, représentant de l'Uruguay.

L'organisation internationale du travail

Le Conseil a abordé hier après-midi son ordre du jour, il a décidé de demander à la Cour de justice internationale de La Haye, à la requête du B. I. T. d'émettre aussitôt que possible un avis touchant la compétence de l'organisation internationale du travail en ce qui concerne la réglementation du travail personnel des patrons (il s'agit en l'espèce, des petits patrons boulangers).

L'accord anglo-turc

Puis Sir Austen Chamberlain, représentant de la Grande-Bretagne a demandé à fournir quelques informations au Conseil sur l'accord intervenu entre Sa Majesté britannique et le gouvernement d'Angora.

Le gouvernement britannique croit devoir en soumettre les termes au Conseil parce qu'il contient parmi ses clauses la cession à la Turquie d'un petit territoire appartenant à un pays mandaté, M. Chamberlain affirme que cette cession n'est aucunement préjudiciable à l'Irak dont la Société des Nations a la charge. Le gouvernement de S. M. britannique informe le Conseil que les deux parties ont décidé de confier la délimitation de la frontière à une Commission dont le président sera choisi par le gouvernement fédéral suisse. Le traité sera enregistré par le Secrétaire de la Société des Nations.

Le président du Conseil de la Société des Nations, M. Guani, au nom de tous ses collègues, se réjouit de l'heureux règlement d'une affaire qui, à certain moment, avait pu mettre la paix entre et à l'échec des deux gouvernements de Londres et d'Angora.

En raison des nombreuses questions à examiner en Comité, le Conseil ne tiendra pas de séance publique avant mercredi matin.

UN ENTRETIEN DES MINISTRES DU TRAVAIL FRANÇAIS ET ALLEMAND

Pendant son séjour à Genève, le ministre français du Travail a eu un long entretien avec le ministre allemand du Travail, le docteur Brüning, avec lequel il a parlé de la ratification par le Reich de la Convention de Washington sur les huit heures.

LE JAPON PRÉPARERA UNE GUERRE AVEC LES ETATS-UNIS

Le « New-York American » publie la traduction littérale de deux documents sensationnels qui auraient été élaborés par l'état-major général japonais, en prévision d'une guerre avec les Etats-Unis. C'est le général Ukiyama, ministre de la Guerre, qui serait l'auteur de ces documents.

Ils traitent des besoins du Japon en matières premières, minéral de fer, huiles minérales et approvisionnements.

Dès le début des hostilités, le Japon serait acculé à la nécessité de se procurer environ 1.000.000 tonnes de ces matières premières. Leur transport par mer serait rendu extrêmement difficile, à cause de la prépondérance de la flotte, de la puissance non dénommée dans les documents à laquelle le Japon aurait à faire face. Or, la Mandchourie possède la plupart de ces matières premières, et cela en quantité suffisante pour alimenter le Japon pendant une certaine année.

Le rapport conclut donc à la nécessité de construire de nouveaux chemins de fer mandchouriens et demande un crédit de dix millions de livres sterling environ pour mener à bout cette entreprise.

EN L'HONNEUR DE LA VICTOIRE DANS LE RIF

Un banquet présidé par M. Steeg et offert par la Fédération des Mutuels et Anciens Combattants en l'honneur de l'armée et des prisonniers des Rifains, a eu lieu à Rabat. Plus de quatre cents convives étaient présents.

M. Steeg fit l'éloge des admirables troupes qui combattent sur le front marocain et rendit un vibrant hommage à M. Parent, qui ainsi que l'on sait, est un enfant du NORD et fut un des ouvriers de l'heureux succès de cette campagne.

ASSASSIN ARRÊTÉ, DANS LE LIT DE SA VICTIME

On découvrait samedi, dans une chambre, 15, rue de Charonne, à Paris, le cadavre de Mme Veu Allain, âgée de 62 ans.

Après les constatations, M. Canitrot, commissaire du quartier Sainte-Marguerite, avait fait transporter le cadavre à l'Institut médico-légal et condamné la porte de la chambre au moyen d'un cadenas.

Dimanche matin, de bonne heure, la concierge vit avec surprise que le cadenas avait été forcé pendant la nuit.

Elle avertit le commissaire de police. Deux agents vinrent aussitôt et trouvèrent sur le lit d'en quelques heures auparavant on avait enlevé le cadavre en comble putréfaction de la veuve Allain, un homme qui dormait profondément.

C'était l'assassin, Etienne Palveter, ébéniste, âgé de 48 ans.

Il fit des aveux complets et raconta le drame. Jeudi soir, il était rentré avec la veuve Allain. Tous deux étaient ivres, ils se disputèrent, puis se battirent. Palveter saisit sa maîtresse à la gorge. Il sera trop tard.

L'assassin, qui est un alcoolique invétéré, ne manifeste aucun regret.

Ce n'est pas, dit-il, une grande perte pour la société et les voisins vont être bougerment contents !

Une nouvelle tentative de "Pivolet"

IL PARTIRAIT AUJOURD'HUI POUR VARSOVIE

Le "Bossu clairvoyant" et ses complices devant le Tribunal Correctionnel

Les débats de la rocambolesque affaire de Phalempin qui ont commencé hier à Lille, ont été suivis par un auditoire prodigieusement intéressé

Une comédie, à la fois rocambolesque, abracadabrante et aussi lamentable, ce sont bien les termes qui conviennent pour définir l'affaire d'escroqueries de Phalempin dont les débats ont commencé hier devant le tribunal correctionnel de Lille.

« M. Charles le Bossu », le sorcier, faux-trapèze est comparu devant ses juges avec ses complices, et durant les deux audiences de la journée, de 9 heures du matin à 10 heures, ce ne furent que réclats ahurissants, d'un escroc inimitable.



M. Charles le Bossu écoutant les témoins

Agent et illettré qui par son « culot » peu ordinaire réussit à extorquer de sa victime trop confiante, la somme formidable de plus de 470.000 francs.

Combien d'autres victimes ne fit pas en outre le « voyant » qui ne se sent pas fait connaître ?

Après avoir suivi les curieux débats de la première journée du procès, après avoir vu de près les « patrons », les « bonimenteurs » aux pieds pleins, exploitateurs du mysticisme des masses, l'impression navrante qui reste et qui s'impose est celle-ci :



(Croquis d'audience par De Graeve)

EN HAUT, de gauche à droite : M. Podvilège, le père du « Bossu » ; Joseph Roujas, le secrétaire complice de l'escroc ; M. Lepoivre, officier ministériel, inculpé de complicité.

EN BAS, de gauche à droite, Le Tribunal présidé par M. Leclercq ; M. Roujas et M. Desmazières, le servante de M. Desmazières

De telles aventures, sont-elles dignes de notre siècle, du siècle qu'on dit siècle de lumière et de progrès ? Ou s'arrêtent-elles encore dans les bornes de la crédulité humaine ?

L'audience est ouverte

C'est l'audience des grands jours... Bien avant l'heure déjà, par centaines, les curieux se pressaient dans le hall des Pas-Perdus. Ils ont maintenant envahi le prétoire... Foule hétéroclite s'il en est ! Il y a dans le public des gens de toutes conditions. Gageons aussi, qu'il se trouve parmi ces hommes, qui attendent impatiemment l'ouverture des débats des anciennes clientes du « Bossu » !

Les bancs de la défense sont bien garnis. Il y a à la dernière des plies des dossiers de Jean Lévy, défenseur du « Bossu » ; Moithey, défenseur de Joseph Roujas ; Moithey qui plaidera pour Ernest Brackman ; Fourrez et Battello, du barreau de Paris et De Lauvergn, du barreau de Lille.

À 9 heures 50, le tribunal rentre en séance. M. Leclercq occupe le fauteuil présidentiel. Il a comme assesseurs, MM. Hugo et Rouvillon. Le ministère public est représenté par M. Dardot, substitut du Procureur de la République.

Huit inculpés viennent s'aligner au banc des accusés. Ce sont : Charles Podvilège, dit « Charles le Bossu » ; Joseph Roujas, Ernest Brackman, Antoine Roujas, Marie Brusnelle, herbicière à Paris, Brackman Léonard, Bour-

parés par une rate impeccable. Son visage n'accuse guère l'intelligence.

Un front bas, deux petites boules épineuses formant yeux, placées au fond de profondes cavités, un visage anguleux, une moustache épaisse taillée à l'américaine et formant brosses ; un menton carré et proéminent, sous les traits caractéristiques, du « minus habens » sinon du dégénéré !

Et c'est cet homme illettré, inintelligent, qui a réussi à escroquer plus de 400.000 francs d'une cliente crédule ?

Alors donc, vous voulez rire ! Il en est, pourtant ainsi.

Je suis un « clairvoyant » ! L'interrogatoire commence. On apprend que le Bossu est né le 20 mai 1882 à Roubaix, qu'il a subi quatre condamnations pour vol de 2 à 8 mois de prison et 3 autres condamnations pour abus de confiance. Il a été aussi condamné en Belgique d'où il fut expulsé.

La baisse du franc se poursuit

Des pourparlers sont engagés pour l'ouverture de crédits de l'Amérique

Le nouveau mouvement de baisse du franc s'est poursuivi hier, à Paris, malgré les assurances données par MM. Briand et Raoul Péret à l'issue du Conseil des ministres de dimanche concernant notre situation financière.

On sait que ces ministres considèrent que seules, des causes occultes provoquent la baisse de notre monnaie, qu'ils déclarent, en outre, qu'on ne touche pas à notre engagement de la Banque de France, mais que la masse de manœuvre du prêt Morgan est loin d'être épuisée et que de nombreux millions sont prêts... à la manœuvre.

Le change hier

Notre franc a donc encore baissé hier, lundi, où les cours suivants de la livre, du dollar et du franc belge furent enregistrés : A 10 h. 45, 50, 32,47 et 1,009 ; à midi, 157,00, 32,35 et 1,009 ; à 16 h., 160,30, 32,37 et 1,0195 contre 156,50, 32,46 et 1,004 samedi.

Les conversations franco-américaines

On publie l'information officielle suivante : Le gouvernement de M. Briand n'a encore arrêté le délai dans lequel il demandera aux Chambres de ratifier l'accord intervenu dans la question des dettes de guerre à l'Amérique. Une décision ne saurait intervenir avant que le président du Conseil soit revenu de Genève.

De toute façon, la ratification plus ou moins rapprochée du règlement franco-américain ne saurait exercer d'influence sur les pourparlers qui sont en cours à l'heure actuelle entre la Trésorerie française et certains groupes américains. Les conversations se poursuivent et visent du reste non pas à la conclusion d'un emprunt, mais à l'ouverture de crédits, c'est-à-dire à une opération financière entre deux établissements privés n'engageant pas directement la responsabilité de l'Etat.

Sen tenant au démenti gouvernemental formulé hier au sujet des milieux officiels qui à aucun moment n'ont été question de faire intervenir directement l'encaisse métallique de la Banque de France dans la lutte pour le franc.

M. Raoul Péret, à plusieurs reprises, a été catégorique à ce propos. Le ministre des Finances a confié de nouveau lundi matin avec M. Robinson, gouverneur général de la Banque de France, sur la politique financière du gouvernement et les répercussions des mesures dont l'application est envisagée.

Aujourd'hui, réunion du Comité des quatre

Le Comité des ministres chargé par le Conseil de présenter au gouvernement un programme de limitation à l'importation et de restriction à la consommation, se réunira mardi, à 10 heures du matin, au ministère de l'Intérieur. Plusieurs séances seront nécessaires aux quatre ministres qui composent ce Comité pour élaborer les propositions qu'ils doivent remettre à leurs collègues.

Pour combattre la spéculation avec l'étranger

On sait que le gouvernement, au cours du Conseil des ministres tenu dimanche à l'Élysée, a décidé qu'un programme de limitation à l'importation, et plus généralement de restriction à la consommation, serait établi pour leur prochaine réunion, qui aura lieu dès le retour de M. Briand de Genève, et sera mis en œuvre aussitôt.

D'après les précisions qui ont pu être obtenues en ce qui concerne les importations, on se préoccupera notamment de mettre fin à un trafic qui consiste en l'achat de marchandises ; On demande et on obtient trop facilement l'autorisation d'acheter des devises étrangères. Or, les marchandises revendues sur place n'entrent jamais en France. Des mesures sévères seront prises pour que de telles pratiques ne soient plus possibles.

Des jours de fermeture des boulangeries et des boucheries

On pense, dans les sphères gouvernementales, à ordonner la fermeture des boulangeries une fois par semaine.

En ce qui concerne la viande, il est question d'ordonner aussi la fermeture des boucheries deux fois par semaine.

On réfléchit aussi sur les moyens d'enrayer les exportations abusives qui viennent en ce moment certaines de nos contrées de leurs récoltes entièrement drainées vers les pays à change élevé.

Une carte de pain ?

M. Painlevé, d'autre part, a déclaré qu'il n'avait pas été parlé, au cours du Conseil, de la création de cartes de pain mais que, s'il était nécessaire, on recourrait à cette mesure.

Usage réduit de l'antracite, de l'essence, du sucre, etc.

L'antracite, dont tels personnages qualifiés, et non des moindres, déclarent qu'il peut être, avec avantage, remplacé par certains charbons français ; l'essence, à laquelle il faudra substituer aussi largement que possible le carburant national ; le sucre, et tant d'autres produits dont l'usage peut, à coup sûr, être réduit sans peine, attireront l'attention du « Comité des quatre ».

Il aura pareillement à rechercher parmi tous les travaux publics décidés — qu'ils soient grands ou petits, mais pour l'exécution desquels des crédits sont prévus au budget — s'il n'en est point qui soient dépourvus d'un caractère d'urgence et dont l'exécution pourrait, par conséquent, être différée.

Un sacrifice d'arrérages sur l'ensemble de la fortune

Dans une réunion tenue hier soir au Grand Cercle de Troyes, Vincent Auriol, député, faisant notamment allusion aux bruits qui circulent en ce qui concerne l'utilisation de l'épargne méri-

Vers l'acquiescement de Hans Bossard ?

L'avocat-général a demandé aux jurés de se montrer indulgents

Au début de cette quatrième audience du procès Hans Bossard, M. Ernest Judet est introduit.

Il tient à répondre à la lettre de Madame Gyp qui avait écrit, le 10 octobre 1914, M. Judet était bien à Paris.

Avant qu'il prenne la parole, Paul Boncour se lève et déclare : « Voici un témoin sur lequel je fais des réserves. Vous l'entendez si vous voulez, M. le Président (Sensation). »

Le Président Sugier, s'adressant à M. Judet, dit alors : « Nous n'avons aucune raison de vous entendre maintenant et je ne vous donne pas la parole. En conséquence, vous pouvez vous retirer (Mouvement). Sur ces mots, M. Judet s'assoit et se retire sans avoir prononcé un mot.

Le réquisitoire

M. Lafon, avocat général, prononce ensuite son réquisitoire. Il fait tout d'abord un historique des campagnes d'influence germaniques en Suisse en 1914.

Puis il rappelle qu'au début de la guerre, Hans Bossard avait pu tout juste se procurer 50.000 francs et s'efforçait de monter que l'enrichissement de l'accusé s'est produit en très peu de temps.

Après avoir rappelé les entretiens de Berne, l'Avocat général termine son réquisitoire en demandant aux jurés de monter quelque indulgence pour Hans Bossard et de lui accorder sa qualité d'étranger, des circonstances atténuantes.

Enfin, ajout-t-il, laissez-lui à la Cour la faculté d'abaisser la peine d'un ou deux degrés, et de ne lui infliger qu'une peine de cinq à vingt ans de détention dans une enceinte fortifiée.

Les plaidoiries

M. Prot, député, qui assiste Paul Boncour, dans la défense de l'accusé, prend ensuite la parole pour expliquer l'enrichissement de Hans Bossard.

Il dit notamment que l'accusé a retiré de l'argent en Suisse en vendant des antiquités. La plaidoirie de M. Paul Boncour est renvoyée à aujourd'hui et l'audience levée.

UNE LETTRE DE M. JUDET

En sortant de l'audience, M. Ernest Judet a rédigé la lettre suivante qu'il a fait remettre au Président des Assises, M. Sugier.

« Vous m'avez refusé dit M. Judet, la parole que vous m'avez refusée, j'ai l'honneur de vous adresser mes excuses. Je ne puis que protester contre les exigences du détracteur de M. Hans Bossard, qui ont eu pour effet d'empêcher la manifestation de toute la vérité.

Je viens vous demander de donner à la Cour d'essais connaissance de cette protestation. Je me permets d'insister en vous priant d'agréer, l'assurance de mes sentiments distingués. — Signé, Ernest JUDET.

Suffragettes

Au dixième Congrès de l'Alliance internationale pour le suffrage des femmes qui vient de se clore à la Sorbonne, on a beaucoup remarqué les deux originaux suffragettes : M<sup>me</sup> la commandante Mary S. Allen et l'inspectrice Pagart de a Women's Auxiliary Service de Londres.

Elles ont été remarquées par leur tenue et leur attitude. Elles ont été remarquées par leur tenue et leur attitude.

Elles ont été remarquées par leur tenue et leur attitude.

Elles ont été remarquées par leur tenue et leur attitude.

Elles ont été remarquées par leur tenue et leur attitude.

Elles ont été remarquées par leur tenue et leur attitude.

Elles ont été remarquées par leur tenue et leur attitude.

Elles ont été remarquées par leur tenue et leur attitude.

Elles ont été remarquées par leur tenue et leur attitude.

Elles ont été remarquées par leur tenue et leur attitude.

Elles ont été remarquées par leur tenue et leur attitude.

Elles ont été remarquées par leur tenue et leur attitude.